

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2010

Membres présents : Mmes VIROULAUD, DE LA IGLESIA, ARSIGNY, CHARLESWORTH et MM. MINEUR, ROCHE, GIRON, TIRARD-BOIS, SANDEAU, BARTAL, BIOT.

Excusé : M. CHRISTOFLOUR.

Absents : Mmes DUCHESNE et MOLLINÉ, MM. BARDE.

Il est donné lecture du précédent compte rendu et de la signature du registre des délibérations.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire lit la carte de remerciements de M et Mme GANOT et M et Mme SEBBANE suite au décès de la petite Lily. Elle fait aussi lecture de la carte de remerciements de Mme DUCROT et M. LALANNE suite aux obsèques de Mme DARD.

I. DELIBERATION N°01: Assurance statutaire du personnel 2011.

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par la CNP Assurances,

LE Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer les contrats d'assurances de la CNP Assurances et la convention de gestion du Centre de Gestion de la Dordogne pour l'année 2011.

II. DELIBERATION N°02: Renouvellement du matériel informatique.

Madame le Maire indique que le contrat de location du matériel et des logiciels informatiques du secrétariat de la mairie arrive à échéance le 31 décembre 2010. Elle a contacté trois sociétés informatiques pour demander des devis pour l'achat de logiciels : JVS, MAGNUS et VISA.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des propositions reçues :

- JVS : Coût logiciel TTC 1^{ère} année (achat et maintenance) 3 506.67 €, 1 064.44 € les années suivantes.
- VISA : Coût logiciel TTC 1^{ère} année (achat et maintenance) 6 367.38 €, 1 987.63 € les années suivantes.
- MAGNUS : Coût logiciel TTC 1^{ère} année (achat et maintenance) 5 345.31 €, 2 421.09 € les années suivantes.

Il est à noter que seul la société JVS y inclus le matériel informatique (offert).

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, décide de l'achat du logiciel de JVS au prix de 3 506.67 € TTC la 1^{ère} année (achat et maintenance), 1 064.44 € les années suivantes (maintenance). Le matériel informatique étant offert, de plus il autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à ce dossier.

III. Demande de location de M. Khalil AMRAOUI :

Mme le Maire donne lecture de la lettre de M. AMRAOUI du 23 novembre 2010. Ce dernier sollicite la commune pour la location d'une partie du dépôt du Brandeau pour stocker son matériel (électrique).

Débat : Mme VIROULAUD évoque les problèmes suivants : un seul compteur électrique et eau, une porte unique, besoin de place pour stocker le matériel de la mairie lors de sa future rénovation et enfin deux locataires potentiels se sont déjà manifestés.

Réponse de M. ROCHE : il existe deux accès, l'isolement d'une partie du local est facile à faire, il suffit de mettre des sous-compteurs pour l'eau (pas forcément nécessaire) et l'électricité. La demande d'un locataire potentiel (M. LAUTRETTE) n'est pas envisageable car le dépôt n'est pas adapté à son

matériel. Pour M. ROCHE c'est une opportunité pour la commune de constituer un local locatif, M. AMRAOUI souhaitant juste stocker du matériel, par contre il y aurait un grand nettoyage à réaliser à cette fin !

Réponse de M. MINEUR : demande à voir, le local étant à réorganiser en priorité.

Conclusion de Mme le Maire : l'idée à est étudier et à revoir au cours d'une prochaine séance. Elle demande au conseil municipal d'aller rapidement sur place voir l'état du dépôt.

IV. Contrats d'Objectif 2007/2010 :

Mme le Maire précise que la somme de 50 987 € a été allouée par le Conseil Général de la Dordogne pour la réhabilitation de la salle des fêtes, soit 40 %.

V. Compte rendu des différentes réunions :

- *Conseil d'école du 16/11/2010* : lecture du compte rendu. 116 élèves à la rentrée pour 103 prévus. L'équipe enseignante compte demander l'ouverture définitive de la 5^{ème} classe pour la prochaine rentrée. Plusieurs sorties ont été organisées. Prévision d'une sortie spectacle de fin d'année. Marché de Noël organisé à l'école le 10 décembre à partir de 16h30. Des vélos pour les maternels ont été achetés par la coopérative Scolaire avec le soutien financier d'Arc en Ciel. Le SIRPE offre des livres (coût d'environ 200 €) aux enfants pour le Noël 2010.

Mme Stéphanie BARRIERE s'est plainte de l'état de la cour d'école au Maire. La commission de sécurité scolaire serait venue constater cela et n'aurait rien signalé de dangereux.

De plus, Mlle BARRIERE s'est renseignée sur le prix des jeux de cour et a demandé à la Communauté de Commune, via son Président, s'il y avait une possibilité de financement. Elle a été orientée vers le Crédit Agricole, qui, après renseignement ne propose aucune aide pour ce type de projet.

Le personnel enseignant s'est plaint d'être dépassé lors des absences pour formation des agents communaux. Il a été demandé à ce que les autres agents communaux disponibles (cantonniers, secrétaires) soient mis à leur disposition ces jours là.

Mme le Maire explique que ce n'est pas de la compétence des enseignants de demander le remplacement d'agents en formation par d'autres agents non formés à la garde d'enfants qui plus est.

VI. Questions diverses :

- *CU de Madame Josiane RADIN* : Mme le maire donne lecture de la lettre de M. CLUGNAC, chef de pôle à la Direction Départementale des Territoires de St Astier (anciennement DDE) envoyée à Mme RADIN le 3 novembre dernier. Ce dernier lui explique que toute demande de permis de construire déposée sur la commune de St Méard « sera instruite dans le strict respect de la réglementation et que le permis ne pourra être accordé que si la demande vérifié les conditions requises par la loi dans le cadre de la dérogation à la non constructibilité. » A savoir que toute demande sera refusée si le terrain n'est pas porté constructible sur la Carte Communale.

Pour information, MM BOIDE, MINEUR et CLUGNAC ont été invités à se rendre sur le terrain en question à « Marougne ».

- Recensement 2011 :

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 25-11-2010 :

N° 1 : Délibération *Assurance statutaire du personnel 2011.*

N°2 : Délibération *Renouvellement du matériel informatique.*

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS A CETTE SEANCE :

FONCTION	QUALITÉ	NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Maire	Mme	VIROULAUD Monique	
Premier adjoint	M	MINEUR Jean-Bernard	
Troisième adjoint	Mme	DE LA IGLESIA Mariannick	
Conseiller municipal	M	TIRARD-BOIS Bernard	
Conseiller municipal	M	BARTAL Jean-Philippe	
Conseiller municipal	Mme	CHARLESWORTH Hélien	
Conseiller municipal	M	CHRISTOFLOUR Serge	
Conseiller municipal	M	GIRON Régis	